



Carré vert
45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS- PERRET

Fondation Notre Dame

Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la Fondation abritée des EDC

Exercice clos le 31 décembre 2024

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la Fondation abritée des EDC, Exercice clos le 31 décembre 2024

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations présentes dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et figurant dans le document ci-joint. Cette attestation est établie dans le cadre de l'établissement des comptes prévu par la convention de création de la Fondation abritée des EDC.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre-Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée des EDC.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la Fondation Notre-Dame pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par la Fondation Notre-Dame pour déterminer les informations figurant dans le document joint et vérifier que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité de la Fondation Notre-Dame ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans les comptes annuels ci-joints avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée des EDC de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 16 juin 2025

DocuSigned by:

130CF300E20342D...

Aurélie Joubin
Associée

FONDATION DES EDC

BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2024	31/12/2023
COMPTES DE LIAISON				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	78 800	41 127	37 673	59 673
Donations temporaires d'usufruit	51 200	25 600	25 600	38 400
Concessions, brevets, droits similaires	27 600	15 527	12 073	21 273
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 040	2 040		335
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)	2 040	2 040		335
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Obligations				
Actions				
Autres (OPCVM, etc)				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	80 840	43 167	37 673	60 009
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	8 800		8 800	24 000
Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 800		8 800	24 000
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Valeurs Mobilières de Placement				
Obligations				
Actions				
Autres (OPCVM, etc)				
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	1 013 279		1 013 279	1 217 812
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	240		240	208
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 022 319		1 022 319	1 242 020
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 103 159	43 167	1 059 993	1 302 028

FONDATION DES EDC

BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
COMPTES DE LIAISON		2 700
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	84 412	122 621
Excédent ou déficit de l'exercice	3 138	(38 210)
SITUATION NETTE (Sous-Total)	87 549	84 412
Fonds propres consommables	839 981	893 050
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	927 530	977 462
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	25 600	38 400
Fonds dédiés	10 100	80 904
TOTAL II	35 700	119 304
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 160	58 763
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	70 603	143 800
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	96 763	202 563
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 059 993	1 302 028

FONDATION DES EDC

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		140
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		140
Produits de tiers financeurs	515 388	591 038
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	78 069	222 210
Ressources liées à la générosité du public	437 319	368 828
<i>Dons manuels non affectés</i>	255 093	226 080
<i>Dons manuels affectés</i>		
<i>Mécénats</i>	158 080	100 700
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	22 886	21 748
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>	1 260	20 300
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisation des fonds dédiés	80 904	
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	596 293	591 178
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	121 741	225 199
Aides financières (projets engagés)	461 971	324 367
Impôts, taxes et versements assimilés	8 290	9 783
Salaires et traitements		
Charges sociales	7	
Charges communes aux fondations abritées	16 746	15 800
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 535	7 007
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	10 100	80 904
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	628 390	663 060
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(32 097)	(71 882)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	35 735	33 672
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	35 735	33 672
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	35 735	33 672
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	3 638	(38 210)

FONDATION DES EDC

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	500	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	500	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(500)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	632 028	624 850
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	628 890	663 060
EXCEDENT OU DEFICIT	3 138	(38 210)

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2024	31/12/2023
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	46 252	92 838
TOTAL RESSOURCES	46 252	92 838
EMPLOIS		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	46 252	92 838
TOTAL EMPLOIS	46 252	92 838

FONDATION DES EDC

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2024		31/12/2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	551 123	551 123	624 850	624 850
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	514 128	514 128	570 738	570 738
- Dons manuels non affectés	333 162	333 162	448 290	448 290
- Dons manuels affectés				
- Legs, donations et assurance-vie	22 886	22 886	21 748	21 748
- Mécénat	158 080	158 080	100 700	100 700
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	36 995	36 995	54 112	54 112
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEEDIES ANTERIEURS	80 904	80 904		
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	632 028	632 028	624 850	624 850
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	477 420	477 420	385 501	385 501
1.1 Réalisées en France	477 420	477 420	385 501	385 501
- Actions réalisées par l'organisme	15 449	15 449	53 980	53 980
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	461 971	461 971	324 367	324 367
- Accompagnement des projets			7 154	7 154
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	116 360	116 360	171 097	171 097
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	116 360	116 360	171 097	171 097
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	25 010	25 010	25 558	25 558
3.1 Frais de gestion	16 746	16 746	15 800	15 800
3.2 Frais de gestion immobilière	8 264	8 264	9 758	9 758
3.3 Charges financières				
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEEDIES DE L'EXERCICE	10 100	10 100	80 904	80 904
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	628 890	628 890	663 060	663 060
EXCEDENT OU DEFICIT	3 138	3 138	(38 210)	(38 210)

FONDATION DES EDC

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2024		31/12/2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	46 252	46 252	92 838	92 838
Bénévolat	46 252	46 252	92 838	92 838
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	46 252	46 252	92 838	92 838
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES	19 124	19 124	66 941	66 941
Réalisées en France	19 124	19 124	66 941	66 941
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS	1 505	1 505	5 660	5 660
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	25 623	25 623	20 237	20 237
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	46 252	46 252	92 838	92 838

FONDATION DES EDC

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2024	31/12/2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2024	31/12/2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France	477 420	385 501	Cotisations sans contreparties	551 123	624 710
- Actions réalisées directement	477 420	385 501	Dons manuels non affectés	333 162	448 290
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	15 449	53 980	Dons manuels affectés	22 886	21 748
- Accompagnement des projets	461 971	324 367	Legs, donations et assurances-vie	158 080	100 700
		7 154	Mécénats	36 995	53 972
Réalisées à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public		
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
- Frais d'appel à la générosité du public	116 360	171 097			
- Frais de recherche d'autres ressources	116 360	171 097			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
- Frais de gestion	25 010	25 558			
- Frais de gestion immobilière	16 746	15 800			
- Charges financières	8 264	9 758			
TOTAL DES EMPLOIS	618 790	582 156	TOTAL DES RESSOURCES	551 123	624 710
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises des provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice			3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs		
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice	10 100	80 904	DEFICIT de la générosité du public de l'exercice	80 904	38 210
	3 138				
TOTAL	632 028	663 060	TOTAL	632 028	662 920
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	84 411	122 621
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	3 138	(38 210)
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	87 548	84 411

FONDATION DES EDC

Contributions volontaires en nature	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	19 124	66 941	46 252	92 838
Réalisées en France	19 124	66 941	46 252	92 838
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	1 505	5 660		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	25 623	20 237		
TOTAL	46 252	92 838	46 252	92 838

RESSOURCES DE L'EXERCICE

1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

- Bénévolat
- Prestations en nature
- Dons en nature

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	80 904
(-) utilisation	80 904
(+) report	10 100
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	10 100
	80 904

FONDATION DES EDC

En euros

LEGS, DONATIONS & ASSURANCES-VIE	31/12/2024	31/12/2023
Produits	22 886	21 748
Montant perçu au titre d'assurances-vie		
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	22 886	21 748
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		
Charges		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par leg ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
SOLDE	22 886	21 748



**Fondation des Entrepreneurs
et Dirigeants Chrétiens**

sous l'égide de la Fondation Notre Dame
reconnue d'utilité publique

2024

ANNEXE

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA FONDATION	4
1.1. OBJET	4
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2024	4
1.3. DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	4
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES	5
2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE	5
2.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES	5
2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations	6
2.2.2. Fonds dédiés	6
2.2.3. Traitement des legs et donations	6
2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées	8
2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles	8
2.3. ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER)	8
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN	9
3.1. NOTES SUR L'ACTIF	9
3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles	9
3.1.2. Donations Temporaires d'usufruit	9
3.1.3. Disponibilités	9
3.1.4. Créances	10
3.1.5. Créances clients et comptes rattachés	10
3.1.6. Charges constatées d'avance	10
3.2. NOTES SUR LE PASSIF	10
3.2.1. Fonds associatif	10
3.2.2. Report à nouveau	11
3.2.3. Fonds dédiés spécifiques	12
3.2.4. États des échéances des dettes	12
3.2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12
3.2.6. Charges à payer	13
4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	13
4.1. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	13
4.2. CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES	14
4.3. PROJETS SOUTENUS	14
5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)	14
5.1. PRODUITS(CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE	14
5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)	14
5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)	15
5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)	15
5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs	15

FONDATION DES EDC

5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER).....	15
5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) 15	
5.2. EMPLOIS.....	15
5.2.1. Contenu des missions sociales	15
5.2.2. Frais de recherche de fonds	15
5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement.....	15
5.2.4. Reports fonds en dédiés de l'exercice	16
6. AUTRES INFORMATIONS.....	16
6.1. LOCAUX	16
6.2. EFFECTIFS.....	16
6.3. CONTRIBUTION DES BENEVOLES.....	16
6.4. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	17
6.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN	17

1. ACTIVITE DE LA FONDATION

1.1. Objet

Créée en novembre 2011, transformée en fondation à dotation consommable en 2022, la Fondation des EDC (Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens) a pour objet de « *conduire, promouvoir et soutenir toute action d'intérêt général à caractère social et philanthropique permettant d'ordonner la vie économique autour de l'homme et du bien commun* ». Elle contribuera notamment à :

- Aider à faire connaître et à diffuser les travaux et idées destinés à faciliter la mise en œuvre d'un entrepreneuriat socialement responsable ;
- Faire naître des projets locaux destinés à faciliter la mise en œuvre des principes de la responsabilité sociale des entreprises ;
- Soutenir toute action de formation ou projet innovant
- Soutenir tout événement (congrès, colloques, séminaires, etc.) ou initiative de nature à assurer l'effectivité de l'objet de la fondation.

1.2 Faits significatifs de l'exercice 2024

En 2024, la Fondation des EDC a poursuivi son développement en collectant 437 K€ versus 369 K€ en 2023. La Fondation peut compter sur le soutien de particuliers (255 K€), du mécénat (158 K€) mais également sur les produits d'une donation temporaire d'usufruit (23 K€). Elle bénéficie également d'une dotation consommable qui lui permettent de soutenir des projets spécifiques (utilisation de la dotation à hauteur de 78 K€).

Grâce à ces soutiens, la Fondation a financé en 2024 16 projets à hauteur de 462 K€ :

- 13 projets de création d'emploi pour les plus fragiles et de formation au savoir-faire et savoir-être de jeunes en précarité touchant plus de 300 bénéficiaires pour 236 K€
- 3 initiatives portées par le mouvement des EDC pour former les dirigeants à la culture de l'économie du bien commun : l'itinéraire sur la conversion écologique, le campus des EDC et les Assises nationales à Bordeaux. Plus de 117 K€ ainsi qu'un soutien à l'UNIAPAC à hauteur de 34 K€
- Un programme de recherche sur l'économie du Bien commun porté par le Groupe de recherche Universitaire GRACE/Ircom d'Angers à hauteur de 30 K€.

1.3 Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la Fondation des EDC sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation des EDC est une fondation sous égide de la Fondation Notre Dame. Elle correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2024 sont établis conformément aux règlements :

ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),

ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

Les comptes sont établis dans le respect des principes généraux de prudence, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

La Fondation des EDC comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte d'Emploi par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « Fonds propres complémentaires ».

La Fondation des EDC est depuis 2022 une fondation à dotation consommable, c'est-à-dire que chaque année, selon l'avenant à la convention de création qui fixe les conditions d'emplois des fonds, une partie de la dotation peut être employée pour financer l'activité de la Fondation.

2.2.2. Fonds dédiés

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- Dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- Dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (Fondation Notre Dame).

L'utilisation ultérieure des ressources de la Fondation des EDC sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (Fondation Notre Dame), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3. Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1^{er} janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (Voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- Les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- Les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- Les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- Les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- Les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

À partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

À l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissés sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué en 2024.

2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels | 1 an |
| - Matériel de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

2.3. Zoom spécifique sur le Compte Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte Emploi-Ressources (CER)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement 2020-08.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéficiaires et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1. Notes sur l'Actif

La Fondation des EDC ne dispose pas d'immobilisations financières au 31 décembre 2024, la dotation consommable étant placée de manière sécurisée.

3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres en Euros	Au 31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2024
Matériel de bureau et informatique	2 040			2 040
Logiciel	27 600			27 600
TOTAL	29 640			29 640

Tableau des amortissements

Chiffres en Euros	Au 31/12/2023	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2024
Matériel de bureau et informatique	1 705	335		2 040
Logiciel	6 327	9 200		15 527
TOTAL	8 031	9 535		17 567

3.1.2. Donations Temporaires d'usufruit

La Fondation des EDC a bénéficié du renouvellement d'une Donation temporaire d'usufruit fin 2022 pour une durée de 4 ans.

Chiffres en Euros	Nature de l'actif	Date de signature	Durée de la DTU	Date Fin	Valorisation de l'actif
F des EDC	Loyers	13/12/2022	4 ANS	20/12/2026	25 600

3.1.3. Disponibilités

Chiffres en Euros	31/12/2024	31/12/2023
Compte sur livret et Compte courant	1 013 279	1 217 812

L'intégralité des disponibilités sont placées sur des comptes à terme et/ou sur des comptes sur livret. Elles comprennent à la fois un montant de 64 k€ de projets à solder ainsi que la dotation consommable de la Fondation pour un montant de 840 k€ (83 % des disponibilités).

3.1.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

<i>Chiffres en Euros</i>	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF CIRCULANT :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	8 800	8 800	
Dont Clients douteux			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	240	240	
TOTAL	9 040	9 040	

Les dons reçus pour l'exercice 2024 ont tous été encaissés début janvier 2025 pour un montant de 8 800 €.

3.1.5. Créances clients et comptes rattachés

<i>Chiffres en Euros</i>	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Créances clients et comptes rattachés	8 800		8 800	24 000
Autres créances				
TOTAL	8 800		8 800	24 000

3.1.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 240 €.

<i>Chiffres en Euros</i>	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Charges d'exploitation	240	208
Charges financières		
Charges exceptionnelles		

3.2. Notes sur le Passif

3.2.1. Fonds associatif

En 2022, la Fondation des EDC a accepté la dévolution d'une quote-part du boni de liquidation d'un fonds de dotation qui est intervenu sous la forme d'un don d'une somme d'argent. La Fondation s'est alors engagée à affecter en dotation consommable 1 065,2 k€ afin de soutenir des projets stratégiques de grande envergure, à partir de décisions collégiales prises par la gouvernance.

Aussi, au titre de 2024, la Fondation a « consommé » 53 k€ de la dotation de 893 k€ de 2023, en finançant le fonctionnement d'un baromètre (14K€) et deux projets stratégiques à hauteur de 37 k€ (IRCOM : Programme de recherche 2022-2025 « *Travail, Entreprise et Bien commun* » et l'itinéraire *conversion écologique* des EDC).

	2024			2023
	Valeur Nette <u>après</u> affectation Résultat	Affectation de tout ou partie du résultat / consommation	Apport en dotation <u>avant</u> affectation du Résultat	Valeur Nette <u>avant</u> affectation du résultat
Dotations consommables	839 981	53 069	893 050	893 050
Total fonds associatif	839 981	53 069	893 050	893 050

3.2.2. Report à nouveau

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes édités spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La Fondation des EDC dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Évolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au 01/01/2024	84 412
Résultat 2024	3 138
Report à nouveau au 31/12/2024	87 549

3.2.3. Fonds dédiés spécifiques

Variation des fonds dédiés							
Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés (*)
Ressources liées à la générosité du public							
FONDS Ecoles de Production	80 904		80 904			0	0
FONDS pour le PEBC		10 100				10 100	10 100
TOTAL	80 904	10 100	80 904			10 100	10 100

Chiffres en Euros

Les fonds dédiés créés fin 2023 à hauteur de 81 k€ ont été intégralement utilisés au cours de l'exercice 2024 en soutenant 3 projets auprès de l'Iron Académy, des Ecoles de production de Hainaut et aussi, auprès des élèves de GM2A (Garage Mécanique Auto-Argentan). Une collecte affectée à hauteur de 10,1 k€ a été réalisée en 2024, qui n'ayant pas été utilisée avant le 31/12, a fait l'objet d'une création d'un fonds dédiés.

3.2.4. États des échéances des dettes

Chiffres en Euros	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	26 160	26 160		
Dettes financières diverses				
Autres dettes	70 603	70 603		
TOTAL	96 763	96 763		

L'essentiel des dettes est constitué des projets engagés mais non encore versés au 31 décembre.

3.2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres en Euros	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs France	26 160	57 263
Fournisseurs factures non parvenues		1 500
Valeurs nettes comptables	26 160	58 763

3.2.6. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres en Euros	Exercice 2024	Exercice 2023
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 160	58 763
Dettes fiscales et sociales		
Dettes des legs ou donations		
DETTES FINANCIERES		
Dettes financières diverses		
Soutiens de projets engagés à verser	64 000	143 800
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	6 603	
DETTES	96 763	202 563



4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Legs, donations et assurances-vie

Chiffres en Euros	Montants
Produits	22 886
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	22 886
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Charges	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	22 886

Le montant de 22 886 € concerne l'encaissement annuel d'une Donation Temporaire d'Usufruit qui court jusqu'à la fin de l'année 2026.

4.2. Charges administratives communes

Les charges administratives communes 1 631 172 € consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la Fondation Notre Dame. Elles s'élèvent en 2024 pour la Fondation des EDC à 16 746 €.

4.3. Projets soutenus

Chiffres en Euros	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	24	461 971
Actions réalisées directement		15 449
Total des missions sociales	24	477 420

En 2024, le montant des actions réalisées directement de la Fondation des EDC (hors le financement des projets) s'est élevé à 15,4 k€ avec notamment des dépenses liées à la réalisation de vidéos pour le baromètre.



5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1. Produits(CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.3.

5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, les missions sociales de la Fondation des EDC se caractérisent notamment par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement).
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4. Reports fonds en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées ne concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

(Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes).



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Locaux

La Fondation des EDC dispose de locaux mis à disposition par ses fondateurs au 24, rue de l'Amiral Hamelin, à Paris, 16^e arrondissement.

6.2. Effectifs

La Fondation des EDC dispose d'une salariée dédiée représentant un ETP en 2024.

	Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
Salariés	2023	2	1	1	0.32	3	1.32
Salariés	2024	1	1	0	0	1	1

6.3. Contribution des bénévoles

La Fondation des EDC bénéficie de bénévoles pour l'instruction et le suivi des projets.

La Fondation dispose par ailleurs d'un Comité exécutif bénévole composé :

- Pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- Pour partie de personnes qualifiées.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

- Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4.3 fois le SMIC chargé.
On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,
- Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 1,9 fois le SMIC augmenté des charges patronales,
- Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Fonction	ETP 2024	Valorisation 2024
Bénévole	0,34	25 868
B. Comité	0,18	20 384
TOTAL	0,52	46 252

Contributions volontaires en nature	2024	2023		2024	2023
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	19 124	66 941	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	46 252	92 838
Réalisées en France	19 124	66 941	Bénévolat	46 252	92 838
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	1 505	5 660			
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	25 623	20 237			
TOTAL	46 252	92 838	TOTAL	46 252	92 838

Chiffres en Euros

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	80 904	
(-) utilisation	80 904	
(+) report	10 100	80 904
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	10 100	80 904

6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élevaient à 85 920 € dont 50 106 € au titre du contrôle légal et 35 904 € au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes de la Fondation abritante.

6.5. Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagement donné ou reçu au 31/12/2024

